

CHANTEPIE

Siège administratif :
Le Manoir
27 avenue André Bonnin
Tel : 02 99 41 46 77
[Une question sur la facturation ?](#)
Secretariat-direction@cri-suet.fr

VERN-SUR-SEICHE

Espace Culturel Le Volume
3 rue Rabelais
Tel : 02 23 27 03 61
[Une question sur la scolarité ?](#)
stephanie.gauthier@cri-suet.fr

Éveil/ Initiation

2025/2026

Réinscription

Prévue du 11 juin au 01 juillet 2025



Pré-inscription

Prévue à partir du 02 juillet 2025



Fermeture des secrétariats le vendredi 11 juillet au soir. Réouverture le 25 août 2025

Pièces à fournir dans votre espace Extranet (Document/Envoyer) :

- ▶ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- ▶ Un certificat médical pour la danse uniquement à fournir tous les ans
- ▶ Le mandat de prélèvement SEPA et RIB **dans le cas d'un 1er prélèvement ou changement de coordonnées bancaires**
- ▶ Frais de dossier 30€/élève. Facturation en octobre 2025.

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'École Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

Calendrier de l'année 2025-2026

Reprise des cours à partir du lundi 15 septembre 2025
Toussaint : du samedi 18/10/25 au soir au lundi 03/11/25 matin
Noël : du samedi 20/12/25 au soir au lundi 05/01/26 matin
Hiver : du samedi 14/02/26 au soir au lundi 03/03/26 matin
Printemps : du samedi 11/04/26 au soir au lundi 27/04/26 matin
Ascension : du mercredi 13/05/26 au soir au lundi 18/05/26 matin
Fin des cours : Samedi 27 juin 2026 au soir



Horaires

<i>Horaires sous réserve de modification</i>	Chantepie	Vern
Eveil 1 pluridisciplinaire musique et danse – Moyenne Section	Mercredi 10h-10h45	Samedi 9h30-10h15
Eveil 2 pluridisciplinaire musique et danse – Grande Section	Mercredi 10h45 – 11h30	Samedi 10h15-11h
Atelier Danse Parents-enfants MS et GS	Inscription pour 5 séances. Dates et horaires sur site du suet	
Initiation Danse 1 - CP	Mercredi 11h30 – 12h30	Samedi 11h-12h
Initiation danse 2 – CE1	Mardi 17h-18h	Mercredi 10h30-11h30
Initiation Musicale - CP	Mercredi 11h30 – 12h30	Samedi 11h-12h

Tenues Eveil et Danse

Eveil	- tenue de sport, souple - pas de chausson
Initiation 1 - CP	- collant lycra noir sans pieds - justaucorps à bretelles couleur au choix - pas de chausson
Initiation 2 – CE1	- collant lycra noir sans pieds ou collant classique sans pieds -justaucorps sans manche et sans jupette couleur bleu - pas de chausson

Les Tarifs (Comité Syndical du 10 avril 2025)

Le Suet propose des réductions de 5 à 55% en fonction du **Quotient Familial (QF)** :

Pour en bénéficier, vous devez nous faire parvenir via votre espace extranet l'attestation de

Quotient Familial de la Caf avant le 30 septembre 2025. La tranche renseignée sera la même pour toute l'année 2025/2026.

Tarifs 2025-2026	Frais de dossier par élève 30 €						Hors Syndicat
	Syndicat Intercommunal :						
	Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche						
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	
	≥ 1201	1051-1201	901-1050	801-900	701-800	< 700	
	0%	5%	15%	25%	40%	55%	
Eveil							
Eveil MS - GS	219€	208€	186€	164€	131€	99€	314€
Atelier Danse Parents-enfants MS et GS	35€ les 5 séances						
Danse							
Initiation Danse 1 - CP	225€	214€	191€	169€	135€	101€	328 €
Musique							
Initiation Musicale - CP	225€	214€	191€	169€	135€	101€	328€

Autres déductions :

- Réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant uniquement pour les bénéficiaires ayant le tarif A (élèves de - de 25 ans habitant le territoire)
- Comités d'entreprise : Vous êtes peut-être éligible à une aide, le Suet peut vous établir une attestation.

Modalités de paiement : Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

Important : Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le **1er octobre 2025** par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (Article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

Cas de force majeure :

- ▶ Déménagement : sur préavis de 3 mois avec justificatif.
- ▶ Incapacité temporaire : sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 semaines d'arrêt. Déduction correspondant au temps d'arrêt.